

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 MAI 2016

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 16 / 01

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

PORTANT APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 27 NOVEMBRE 2015

Le lundi 30 mai 2016 à 9 heures, le Conseil d'administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente de la Collectivité territoriale de Guyane, sous la présidence de M. Rodolphe ALEXANDRE, Président du Conseil d'administration.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du Code de l'Environnement relatif à l'organisation des offices de l'eau et de leurs missions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 3232-1-1,

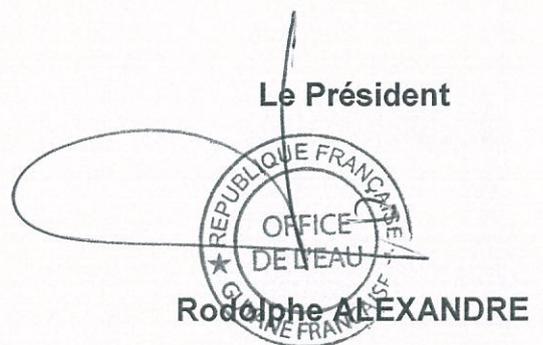
Vu les propositions du Président,

Le Conseil d'administration de l'Office de l'eau délibérant valablement, à l'unanimité.

DECIDE

Article 1 - d'approuver le compte rendu du procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 27 novembre 2015.

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'administration en séance du lundi 30 mai 2016.



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 MAI 2016

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 16 / 02

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

PORTANT APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 21 MARS 2016

Le lundi 30 mai 2016 à 9 heures, le Conseil d'administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente de la Collectivité territoriale de Guyane, sous la présidence de M. Rodolphe ALEXANDRE, Président du Conseil d'administration.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du Code de l'Environnement relatif à l'organisation des offices de l'eau et de leurs missions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 3232-1-1,

Vu les propositions du Président,

Le Conseil d'administration de l'Office de l'eau délibérant valablement, à l'unanimité.

DECIDE

Article 1 - d'approuver le compte rendu du procès-verbal du Conseil d'administration du lundi 21 mars 2016.

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'administration en séance du lundi 30 mai 2016.



Le Président

Rodolphe ALEXANDRE

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 MAI 2016

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 16 / 03

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015
DE L'OFFICE DE L'EAU

Le lundi 30 mai 2016 à 9 heures, le Conseil d'administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente de la Collectivité territoriale de Guyane, sous la présidence de M. Rodolphe ALEXANDRE, Président du Conseil d'administration.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du Code de l'Environnement relatif à l'organisation des Offices et de leurs missions.

Vu le Code Général des collectivités territoriales.

Vu les propositions du Président,

Le Conseil d'Administration de l'office de l'eau délibérant valablement, à l'unanimité.

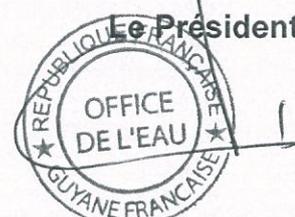
DECIDE

Article 1 - D'approuver le compte administratif de l'exercice 2015 comme suit :

Article 2 - Constate sa concordance avec le compte de gestion du comptable.

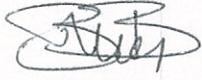
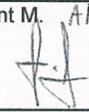
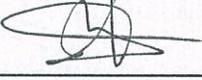
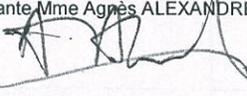
| | Résultats de l'exercice | Restes à réaliser | | Résultat global |
|----------------|-------------------------|-------------------|---------------------|---------------------|
| | | Recettes | Dépenses | |
| Fonctionnement | 5 995 519,42 | 745 770,00 | 1 120 098,47 | 5 621 190,95 |
| Investissement | 311 649,43 | 0,00 | 53 085,29 | 258 564,14 |
| Total | 6 307 168,85 | 745 770,00 | 1 173 183,76 | 5 879 755,09 |

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'administration en séance du lundi 30 mai 2016.



Rodolphe ALEXANDRE

Date de la convocation : 27 avril 2016

| NOM Prénom | EMARGEMENT | Absent, Délégation de vote à : |
|--|---|--|
| M. Benoit BIRET |  | |
| M. Auxence CONTOUT | | |
| M. Claude SUZANON | | |
| Mme Laure VERNEYRE | | P/Mme Laure VERNEYRE |
| M. le Directeur de la DEAL ou son représentant | | Représentant M. ANSELIN  |
| M. le Directeur de la DAAF ou son représentant | | Représentant M. Charles VERHAEGHE  |
| M. le Directeur de l'ARS ou son représentant | | Représentante Mme Agnès ALEXANDRE-BIRD  |

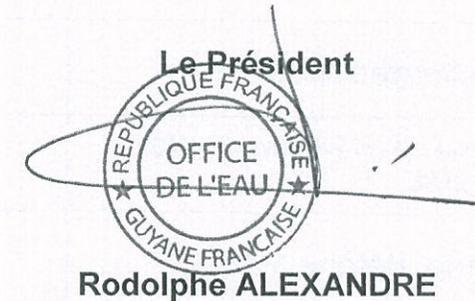
Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10
Votes : Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Présenté par le Président,
A Cayenne, le 30 mai 2016

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni
A Cayenne, le 30 mai 2016

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la
transmission en préfecture, le 2016 et de la
publication le 2016

A Cayenne, le 30 mai 2016



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 MAI 2016

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 16 / 04

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

PORTANT APPROBATION DE L'AFFECTATION DES RESULTATS

Le lundi 30 mai 2016 à 9 heures, le Conseil d'administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente de la Collectivité territoriale de Guyane, sous la présidence de M. Rodolphe ALEXANDRE, Président du Conseil d'administration.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du Code de l'Environnement relatif à l'organisation des Offices de l'Eau et de leurs missions,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu les propositions du Président,

Le Conseil d'Administration de l'Office de l'eau délibérant valablement, à l'unanimité.

DECIDE

Article 1 - D'approuver l'affectation des résultats comme suit :

| | |
|---|----------------|
| 001 -Résultat d'investissement reporté | 311 649,43 € |
| 002 -Résultat de fonctionnement reporté | 5 995 519,42 € |

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'Administration en séance du lundi 30 mai 2016.



Le Président

Rodolphe ALEXANDRE

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 MAI 2016

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 16 / 05

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

PORTANT VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 DE L'OFFICE DE L'EAU

Le lundi 30 mai 2016 à 9 heures, le Conseil d'administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente de la Collectivité territoriale de Guyane, sous la présidence de M. Rodolphe ALEXANDRE, Président du Conseil d'administration.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du Code de l'Environnement relatif à l'organisation des Offices et de leurs missions.

Vu le Code Général des collectivités territoriales.

Vu les propositions du Président,

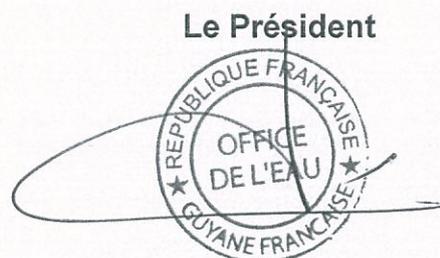
Le Conseil d'Administration de l'office de l'eau délibérant valablement, à l'unanimité.

DECIDE

Article 1 - De voter le Budget supplémentaire de l'exercice 2016 qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, ainsi qu'il suit :

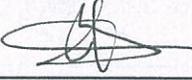
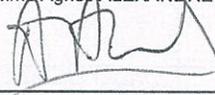
| | DEPENSES | RECETTES |
|------------------------|----------------|----------------|
| SECTION FONCTIONNEMENT | 6 741 289.42 | 6 741 289.42 |
| SECTION INVESTISSEMENT | 311 649,43 | 311 649,43 |
| TOTAL | 7 052 938,85 € | 7 052 938,85 € |

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'administration en séance du lundi 30 mai 2016.



Rodolphe ALEXANDRE

Date de la convocation : 27 avril 2016

| NOM Prénom | EMARGEMENT | Absent, Délégation de vote à : |
|--|---|---|
| M. Benoit BIRET |  | |
| M. Auxence CONTOUT | | |
| M. Claude SUZANON | | |
| Mme Laure VERNEYRE | | P/Mme Laure VERNEYRE |
| M. le Directeur de la DEAL ou son représentant | | Représentant M. ANSELIN  |
| M. le Directeur de la DAAF ou son représentant | | Représentant M. Charles VERHAEGHE  |
| M. le Directeur de l'ARS ou son représentant | | Représentante Mme Agnès ALEXANDRE-BIRD  |

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10
Votes : Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Présenté par le Président,
A Cayenne, le 30 mai 2016

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni
A Cayenne, le 30 mai 2016

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la
transmission en préfecture, le 2016 et de la
publication le 2016

A Cayenne, le 30 mai 2016



Rodolphe ALEXANDRE



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 MAI 2016

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 16 / 06

PORTANT APPROBATION DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU 2^{ème} PPI

Le lundi 30 mai 2016 à 9 heures, le Conseil d'administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente de la Collectivité territoriale de Guyane, sous la présidence de M. Rodolphe ALEXANDRE, Président du Conseil d'administration.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du Code de l'Environnement relatif à l'organisation des offices de l'eau et de leurs missions,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 3232-1-1,

Vu la délibération n° CA-OEG/13/ 26 du 10/12/2013 approuvant le programme pluriannuel d'interventions 2014-2020

Vu le rapport du Président

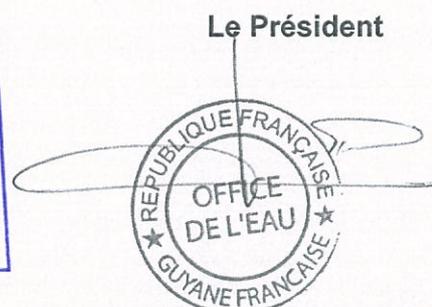
Le Conseil d'administration de l'Office de l'Eau délibérant valablement, à l'unanimité.

DECIDE

Article unique –

D'accorder une aide financière aux projets présentés en séance plénière selon les modalités définies dans les arrêtés de subvention signés par la Directrice Générale de l'Office de l'Eau.

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'administration en séance du lundi 30 mai 2016.



Le Président
Rodolphe ALEXANDRE

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 MAI 2016

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 16 / 07

**PORTANT APPROBATION DES SUBVENTIONS AUX COLLECTIVITES
TERRITORIALES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION OEG-EDF**

Le lundi 30 mai 2016 à 9 heures, le Conseil d'administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente de la Collectivité territoriale de Guyane, sous la présidence de M. Rodolphe ALEXANDRE, Président du Conseil d'administration.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du Code de l'Environnement relatif à l'organisation des Offices et de leurs missions

Vu la délibération n° CA-OEG/11/14 du conseil d'administration de l'Office de l'eau de la Guyane en date du 10 mars 2011 relative à l'approbation de la convention entre l'Office de l'Eau de la Guyane et Electricité de France en date du 15 juin 2011,

Vu la délibération N° CA-OEG/15/22 Portant approbation de la prolongation de la convention Office de l'Eau EDF pour une durée de un an et du lancement d'une démarche pour un nouveau partenariat du 27 novembre 2015,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les propositions du Président,

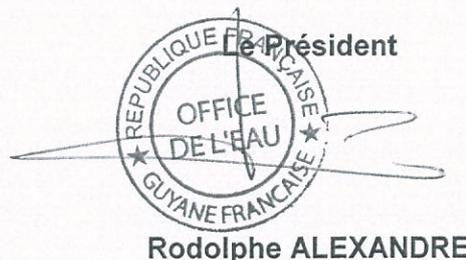
Le Conseil d'administration de l'Office de l'Eau délibérant valablement, à l'unanimité.

DECIDE

Article unique –

D'accorder une aide financière aux projets présentés en séance plénière et annexés à la présente délibération selon les modalités définies dans les arrêtés de subvention signés par la Directrice Générale de l'Office de l'Eau.

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'administration en séance du lundi 30 mai 2016.



OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 16 / 08

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

PORTANT MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le lundi 30 mai 2016 à 9 heures, le Conseil d'administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente de la Collectivité territoriale de Guyane, sous la présidence de M. Rodolphe ALEXANDRE, Président du Conseil d'administration.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du Code de l'Environnement relatif à l'organisation des Offices et de leurs missions.

Vu les propositions du Président,

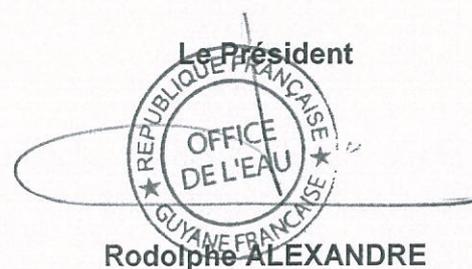
Le Conseil d'Administration de l'office de l'eau délibérant valablement, à l'unanimité.

DECIDE

Article 1 - D'approuver les modifications du règlement intérieur du conseil d'administration proposées.

Article 2 - Le nouveau règlement intérieur sera annexé à cette délibération.

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'administration en séance du lundi 30 mai 2016.



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 MAI 2016

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 16 / 03

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015
DE L'OFFICE DE L'EAU

Le lundi 30 mai 2016 à 9 heures, le Conseil d'administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente de la Collectivité territoriale de Guyane, sous la présidence de M. Rodolphe ALEXANDRE, Président du Conseil d'administration.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du Code de l'Environnement relatif à l'organisation des Offices et de leurs missions.

Vu le Code Général des collectivités territoriales.

Vu les propositions du Président,

Le Conseil d'Administration de l'office de l'eau délibérant valablement, à l'unanimité.

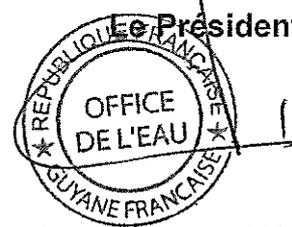
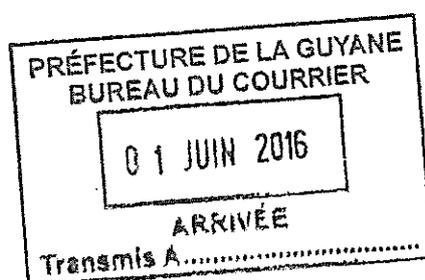
DECIDE

Article 1 - D'approuver le compte administratif de l'exercice 2015 comme suit :

Article 2 - Constate sa concordance avec le compte de gestion du comptable.

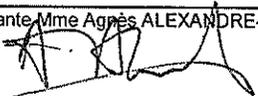
| | Résultats de l'exercice | Restes à réaliser | | Résultat global |
|----------------|-------------------------|-------------------|---------------------|---------------------|
| | | Recettes | Dépenses | |
| Fonctionnement | 5 995 519,42 | 745 770,00 | 1 120 098,47 | 5 621 190,95 |
| Investissement | 311 649,43 | 0,00 | 53 085,29 | 258 564,14 |
| Total | 6 307 168,85 | 745 770,00 | 1 173 183,76 | 5 879 755,09 |

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'administration en séance du lundi 30 mai 2016.



Rodolphe ALEXANDRE

Date de la convocation : 27 avril 2016

| NOM Prénom | EMARGEMENT | Absent, Délégation de vote à : |
|--|---|--|
| M. Benoit BIRET |  | |
| M. Auxence CONTOUT | | |
| M. Claude SUZANON | | |
| Mme Laure VERNEYRE | | P/Mme Laure VERNEYRE |
| M. le Directeur de la DEAL ou son représentant | | Représentant M. ANSELIN  |
| M. le Directeur de la DAAF ou son représentant | | Représentant M. Charles VERHAEGHE  |
| M. le Directeur de l'ARS ou son représentant | | Représentante Mme Agnès ALEXANDRE-BIRD  |

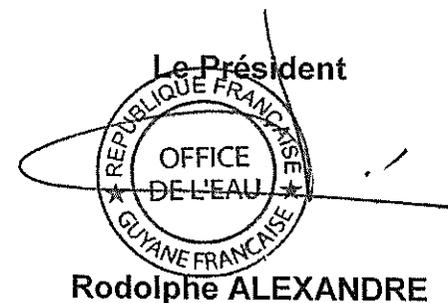
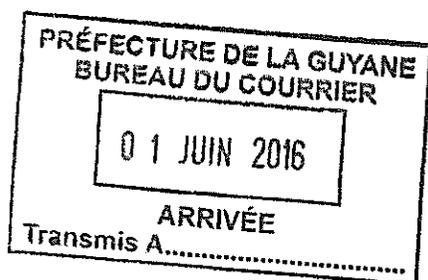
Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10
Votes : Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Présenté par le Président,
A Cayenne, le 30 mai 2016

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni
A Cayenne, le 30 mai 2016

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la
transmission en préfecture, le 01 juin 2016 et de la
publication le 2016

A Cayenne, le 30 mai 2016



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 MAI 2016

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 16 / 03

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015
DE L'OFFICE DE L'EAU

Le lundi 30 mai 2016 à 9 heures, le Conseil d'administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente de la Collectivité territoriale de Guyane, sous la présidence de M. Rodolphe ALEXANDRE, Président du Conseil d'administration.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du Code de l'Environnement relatif à l'organisation des Offices et de leurs missions.

Vu le Code Général des collectivités territoriales.

Vu les propositions du Président,

Le Conseil d'Administration de l'office de l'eau délibérant valablement, à l'unanimité.

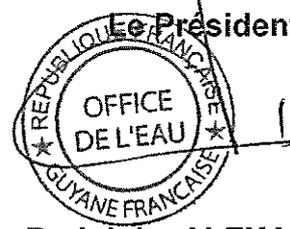
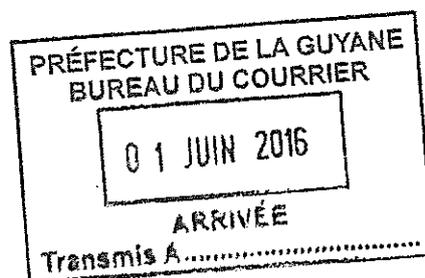
DECIDE

Article 1 - D'approuver le compte administratif de l'exercice 2015 comme suit :

Article 2 - Constate sa concordance avec le compte de gestion du comptable.

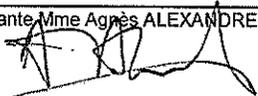
| | Résultats de l'exercice | Restes à réaliser | | Résultat global |
|----------------|-------------------------|-------------------|---------------------|---------------------|
| | | Recettes | Dépenses | |
| Fonctionnement | 5 995 519,42 | 745 770,00 | 1 120 098,47 | 5 621 190,95 |
| Investissement | 311 649,43 | 0,00 | 53 085,29 | 258 564,14 |
| Total | 6 307 168,85 | 745 770,00 | 1 173 183,76 | 5 879 755,09 |

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'administration en séance du lundi 30 mai 2016.



Rodolphe ALEXANDRE

Date de la convocation : 27 avril 2016

| NOM Prénom | EMARGEMENT | Absent, Délégation de vote à : |
|--|---|--|
| M. Benoit BIRET |  | |
| M. Auxence CONTOUT | | |
| M. Claude SUZANON | | |
| Mme Laure VERNEYRE | | P/Mme Laure VERNEYRE |
| M. le Directeur de la DEAL ou son représentant | | Représentant M. ANSELIN  |
| M. le Directeur de la DAAF ou son représentant | | Représentant M. Charles VERHAEGHE  |
| M. le Directeur de l'ARS ou son représentant | | Représentante Mme Agnès ALEXANDRE-BIRD  |

Nombre de membres en exercice : 18
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 10
 Votes : Pour : 10
 Contre : 0
 Abstentions : 0

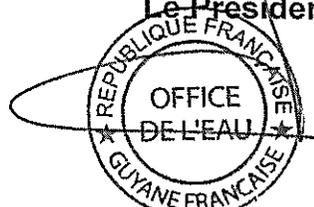
Présenté par le Président,
 A Cayenne, le 30 mai 2016

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni
 A Cayenne, le 30 mai 2016

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la
 transmission en préfecture, le 01 juin 2016 et de la
 publication le 2016

A Cayenne, le 30 mai 2016

PRÉFECTURE DE LA GUYANE
 BUREAU DU COURRIER
 01 JUIN 2016
 ARRIVÉE
 Transmis A.....

Le Président

 Rodolphe ALEXANDRE

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 MAI 2016

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 16 / 08

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

PORTANT MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le lundi 30 mai 2016 à 9 heures, le Conseil d'administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente de la Collectivité territoriale de Guyane, sous la présidence de M. Rodolphe ALEXANDRE, Président du Conseil d'administration.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du Code de l'Environnement relatif à l'organisation des Offices et de leurs missions.

Vu les propositions du Président,

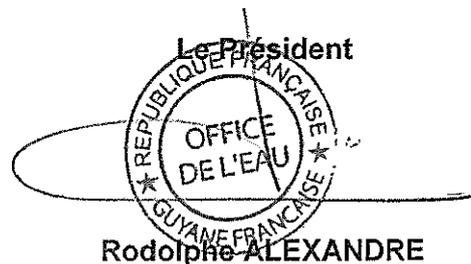
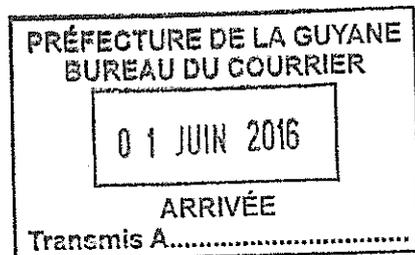
Le Conseil d'Administration de l'office de l'eau délibérant valablement, à l'unanimité.

DECIDE

Article 1 - D'approuver les modifications du règlement intérieur du conseil d'administration proposées.

Article 2 - Le nouveau règlement intérieur sera annexé à cette délibération.

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'administration en séance du lundi 30 mai 2016.



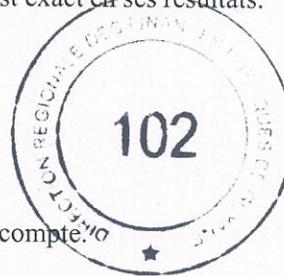


32500 OFFICE DE L EAU
PAGE DE SIGNATURES



Exercice 2015

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.



A

CAYENNE

Par Procuration du Directeur des Finances Publiques
Le Directeur du Pôle de Gestion Publique

26/01/2016

Guy VAISSIERE

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de OFFICE DE L EAU pendant l'année 2015 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

La Directrice Générale

Clara NICOLAS

A

CAYENNE

Le Chef de Poste,

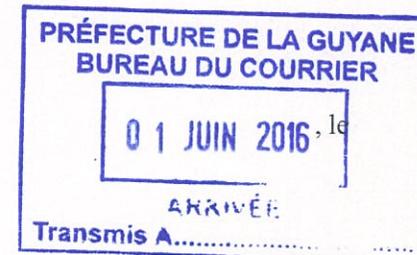
, le 15 FEV. 2016

J.-L. ROMÉ



Vu par qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le par l'organe délibérant.

A





32500 OFFICE DE L'EAU
PAGE DE SIGNATURES

Exercice 2015

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.



Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.



A CAYENNE, le 26/01/2016.
Par Procuration du Directeur des Finances Publiques
Le Directeur du Pôle de Gestion Publique
Guy VAISSIERE

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de OFFICE DE L'EAU pour l'exercice 2015 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

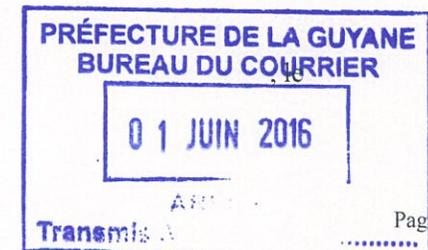
La Directrice Générale

Clara NICOLAS

A CAYENNE, le 15 FEV. 2016
Le Chef de Poste,
J.-L. ROMER

Vu par qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le par l'organe délibérant.

A



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 MAI 2016

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 16 / 04

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

PORTANT APPROBATION DE L'AFFECTATION DES RESULTATS

Le lundi 30 mai 2016 à 9 heures, le Conseil d'administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente de la Collectivité territoriale de Guyane, sous la présidence de M. Rodolphe ALEXANDRE, Président du Conseil d'administration.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du Code de l'Environnement relatif à l'organisation des Offices de l'Eau et de leurs missions,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu les propositions du Président,

Le Conseil d'Administration de l'Office de l'eau délibérant valablement, à l'unanimité.

DECIDE

Article 1 - D'approuver l'affectation des résultats comme suit :

| | |
|---|----------------|
| 001 -Résultat d'investissement reporté | 311 649,43 € |
| 002 -Résultat de fonctionnement reporté | 5 995 519,42 € |

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'Administration en séance du lundi 30 mai 2016.



Le Président

Rodolphe ALEXANDRE